



Paris le 17 octobre 2018

Monsieur Christophe CASTANER

Ministre de l'Intérieur

**Place Beauvau
75 008 Paris**

Monsieur le Ministre,

Nous vous adressons ce courrier afin de vous alerter sur la situation vécue par les agents du service des étrangers en poste à la Préfecture de Mayotte. Ces derniers ont contacté notre organisation syndicale et ont témoigné de certains éléments que nous vous traduisons ci-après assortis de nos propositions.

Comme vous en avez certainement connaissance ceux-ci exercent leur mission de service public avec difficultés depuis de longs mois. Leur légitime mécontentement s'est d'ailleurs manifesté par une somatisation de la tension entraînant de longs arrêts de travail en début d'année 2018.

Il est une chose que la France souhaite maintenir les résidus de son empire colonial, il en est une autre qu'elle en assume les conséquences. Même si le choix des Mahorais de rester au sein de la République française s'est clairement manifesté lors du dernier référendum sur la départementalisation organisé en 2009 par le gouvernement, il s'agit désormais de donner les moyens aux services publics locaux d'appliquer les politiques de l'Etat et dans le cas d'espèce à travers l'action de notre ministère. Il ne peut perdurer plus longtemps le choix actuel de céder aux pressions populistes de quelques Mahorais visant à interdire tout accueil d'étrangers, notamment Comoriens, sur ce département insulaire. Il en va du respect des valeurs de notre République dans un département français, Paris fut-elle éloignée de 8 000 km de Mamoudzou.

Nous avons conscience de l'enjeu particulier que représente à Mayotte la gestion de l'immigration clandestine en provenance des Comores. Nous savons pouvoir compter sur votre sagacité dans la gestion de cet aspect du dossier : la nomination de Julien Kerdoncuf, chef d'Etat-major à la Lutte contre l'immigration clandestine à Mayotte, démontrant votre volonté en la matière. Mais cela ne doit pas, ne peut pas, occulter la gestion de l'examen et de la délivrance des titres de séjour qui peuvent légitimement être délivrés en application du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et de la demande d'asile.

Le nombre de dossiers en souffrance est considérable et le service doit être armé pour y faire face et permettre que les services publics répondent aux demandes dans des délais raisonnables. Il convient donc, pour nous, d'ores et déjà, de permettre la réouverture immédiate et totale du service d'accueil à l'ensemble des étrangers et demandeurs d'asile. La situation de fermeture du service, en ne permettant pas l'examen et la délivrance des titres de séjour, place une partie de la population en grande précarité sanitaire et sociale (absence d'accès aux soins, demande d'asile non-enregistrée, étrangers poussés vers l'économie illégale, ...).

.../...

Ensuite, il faut que le service soit armé durablement en moyens humains pour permettre un fonctionnement normal. Cela passe, de notre point de vue, notamment par un plan de titularisation des contractuels en poste qui répondrait aux critères d'accès à la fonction publique ou pour le moins par le renouvellement de leurs contrats. Il faut également que les postes vacants de ce service soient publiés nationalement afin de permettre le recrutement de fonctionnaires souhaitant postuler pour cette préfecture.

L'inaction du ministère ne pourrait qu'être interprétée comme un abandon de Mayotte et des agents de la préfecture par la France. Nous ne pouvons imaginer que ce soit le choix que vous ferez.

Nous vous remercions donc de nous informer du plan d'action que vous souhaitez mettre en place pour que la situation mahoraise revienne à la normale et qu'enfin le droit puisse s'appliquer dans ce département français.

La CGT vous adresse, Monsieur le Ministre, ses sincères salutations républicaines.

Pour la CGT USIAOM

Le secrétaire général



David LECOCQ

Copie à :

- Mme Ramlati Ali, députée de Mayotte ;
- M. Mansour Kamardine , député de Mayotte ;
- M. Thani Mohamed Soilihi ; sénateur de Mayotte ;
- M. Abdallah Hassani , sénateur de Mayotte ;

- M. Philippe Martinez, secrétaire général de la confédération générale du travail ;
- M. Jean-Marc Canon, secrétaire général de la CGT-UFSE ;

- Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer ;
- M. Dominique Sorain, Préfet de Mayotte.